



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12/06/2020

### **FRANCK RIESTER, MINISTRE DE LA CULTURE ET JEAN-BAPTISTE LEMOYNE, SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES, ANNONCENT UN PLAN D'AIDE POUR LES GUIDES-CONFERENCIERS**

Franck Riester, ministre de la culture, et Jean-Baptiste Lemoynes, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, ont présidé ce matin une réunion consacrée à la situation des guides-conférenciers, en présence des principaux représentants de la profession.

Les guides-conférenciers, dont la profession est reconnue et réglementée par la loi, jouent un rôle de premier plan dans la présentation du patrimoine historique et culturel français. Ils sont touchés de plein fouet par la crise sanitaire du Covid-19, la fermeture des lieux (musées, monuments, sites touristiques, villes et pays d'art et d'histoire) les privant de revenus bien au-delà de la période de confinement.

Pleinement conscient de ces difficultés, le Gouvernement a décidé que les guides-conférenciers feront partie des activités qui continueront de bénéficier des dispositifs d'accompagnement mis en place pour les secteurs les plus touchés par les conséquences de la crise du Covid19 conformément aux annonces du Premier ministre lors du Conseil interministériel du tourisme le 14 mai dernier.

Ils pourront notamment bénéficier de la prolongation du fonds de solidarité au-delà du mois de mai dans des conditions assouplies (jusqu'à 20 salariés et 2 millions d'euros de chiffre d'affaires), et ce jusqu'à la fin de l'année 2020. Le montant des aides versées dans le cadre du second volet du fonds pourra atteindre 10 000€.

Ils bénéficieront également d'une exonération automatique de cotisations sociales durant les mois de mars à juin 2020 (au titre des périodes d'emploi de février à mai). S'ils sont indépendants, ils pourront bénéficier d'une réduction de cotisations égale à l'équivalent de 4 mois des cotisations dues en moyenne dans ces secteurs en 2019. Cette réduction sera applicable dès les échéances sociales de 2020 en réduisant le montant de leurs acomptes. Quant aux micro-entrepreneurs, ils seront exonérés de leurs cotisations dues au titre des mois d'activité compris entre février et mai, sans devoir démontrer une perte de revenus ou de chiffre d'affaires.

Enfin, les guides conférenciers continueront à voir leur indemnité d'activité partielle pour les heures non travaillées pris en charge à 100% jusqu'en septembre le cas échéant.

S'agissant des guides-conférenciers salariés, employés sous forme de contrats courts, qui ne sont pas éligibles aux dispositifs qui viennent d'être décrits, le Gouvernement a indiqué le 14 mai 2020 avoir entamé une réflexion

#### **Contact presse Ministère de la Culture**

Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr/presse](http://www.culture.gouv.fr/presse)

#### **Ministère de l'Europe et des affaires étrangères**

Direction de la Communication et de la Presse  
Service de presse : 01 43 17 52 04  
[Presse.DCP@diplomatie.gouv.fr](mailto:Presse.DCP@diplomatie.gouv.fr)

spécifique à leur sujet et le ministère de la Culture travaille depuis plusieurs semaines à la mise en place, dans les meilleurs délais, d'un fonds d'aide spécifique.

Au-delà de ces indispensables mesures de soutien à court-terme, les guides conférenciers sont appelés à jouer un rôle majeur dans la reprise des activités culturelles et du tourisme, dès cet été. Les opérateurs de l'Etat, ainsi que ceux des collectivités territoriales, sont d'ores et déjà mobilisés et invités à faire au maximum appel aux guides-conférenciers pour inviter le public à reprendre le chemin de nos musées, monuments et sites touristiques, partout sur le territoire.

## **Contact presse Ministère de la Culture**

Délégation à l'information et à la communication  
Service de presse  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr/presse](http://www.culture.gouv.fr/presse)

## **Ministère de l'Europe et des affaires étrangères**

Direction de la Communication et de la Presse  
Service de presse : 01 43 17 52 04  
[Presse.DCP@diplomatie.gouv.fr](mailto:Presse.DCP@diplomatie.gouv.fr)